

TRAAM Handicap et EPS

*Mutualisation des bonnes pratiques TIC visant à une
meilleure accessibilité des élèves handicapés*

Des outils pour contourner le handicap auditif : Des organigrammes de vidéos pour accompagner les consignes

Zone de présentation et téléchargement : <http://eps.ac-creteil.fr/SitesExternes/Organigrammes>

Présentation : Les élèves malentendants ou sourds sont mis en difficulté à l'école pour la compréhension des consignes. En EPS notamment, il est particulièrement compliqué d'expliquer une situation motrice en présentant par exemple une simple fiche avec des consignes écrites. Les enseignants ne sont pas formés à la langue des signes, et l'accompagnement par un interprète n'est pas systématique (Cf. [vidéo](#) (source : <http://eps.ac-creteil.fr/spip.php?article254>)).

La transmission des consignes peut donc dans ce cas être facilitée grâce à un support vidéo

Matériel requis :

- pour la préparation du cours :
 - caméscope,
 - logiciel DartFish
- pendant le cours :
 - PC portable
 - Eventuellement vidéoprojecteur

Utilisation :

L'enseignant recense (ou crée) une liste de vidéos montrant les situations à réaliser.

Pour chaque vidéo, l'enseignant crée un MediaBook via le logiciel DartFish.

Il prépare avant son cours des organigrammes grâce à un logiciel de création de Diaporama (Microsoft PowerPoint par exemple) : ces organigrammes recensent la liste des situations de la séance. L'organigramme permet de relier les situations entre elles (suite chronologique d'actions, ou liaison par niveau de difficulté) ([exemple en ligne](#))

Pendant le cours : l'enseignant met à la disposition des élèves le PC. A l'aide de l'organigramme, les élèves peuvent « naviguer » d'une situation à l'autre.

(Si l'enseignant n'a pas de matériel informatique à disposition pendant la séance, il pourra avoir au préalable édité sur Papier les organigrammes et les MediaBooks.

Intérêt de l'outil :

- L'enseignant n'a pas besoin de consacrer un temps particulier à l'explication des consignes aux élèves en difficulté.
- L'élève peut à loisir visualiser et revisualiser les actions demandées
- L'élève peut en toute autonomie enchaîner les situations demandées, en suivant le « parcours » de l'organigramme.